



Paris, 11 septembre 2014

MOBILISATION GENERALE POUR SAUVER LA FORET PUBLIQUE FRANCAISE ET LES EMPLOIS DE LA FILIERE BOIS

« Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers. Sont reconnus d'intérêt général la mise en valeur et la protection des forêts ainsi que le reboisement. » (Code forestier)

La gestion patrimoniale, durable et multifonctionnelle de la forêt publique française permet de garantir non seulement des paysages et des espaces de nature de qualité, mais également de fixer du carbone en produisant du bois, matériau éco-responsable, l'une des matières premières produites en France.

La forêt publique (de l'Etat ou des collectivités) assure plus de 40% de la production de bois nécessaire à l'industrie nationale alors qu'elle ne représente que 25% de la surface totale forestière.

C'est grâce à une politique forestière construite dans la durée, depuis plusieurs siècles, que la gestion de la forêt publique française est reconnue comme exemplaire, que ce soit au niveau national ou international.

L'Office National des Forêts (ONF) est chargé de cette mission de gestion patrimoniale, durable et multifonctionnelle de la forêt publique française pour le compte de l'Etat et des collectivités locales, notamment les communes propriétaires de forêt.

L'ONF, établissement public national, assure la même qualité de service sur tous les territoires, que ce soit aux propriétaires publics de forêt mais également aux partenaires de la filière bois.

La volonté de réduction du déficit de l'Etat a conduit le gouvernement à proposer une action de désengagement vis-à-vis du financement de l'ONF. Cette action, purement comptable, portée par BERCY prévoit le transfert d'une charge de 50 millions d'euros relevant du budget de l'Etat vers les seules communes forestières, majoritairement rurales.

Cette proposition remettra en cause tout le fonctionnement de la fragile filière bois française qui représente une partie de l'économie rurale de notre pays en désorganisant près de 40% du marché du bois. Ce sont 400 000 emplois majoritairement ruraux, qui sont menacés, sans compter les 9000 emplois de l'ONF.

Dans un communiqué en date du 5 septembre 2014, la Fédération Nationale des Communes Forestières menace de ne plus faire appel à l'ONF pour gérer les forêts communales. Le contrat Etat-ONF-FNCOFOR courant sur la période 2012-2016 ne serait plus respecté puisque l'Etat rompt ses engagements. Violamment touchés par des suppressions de postes massives et des réorganisations permanentes qui rendent déjà très difficile l'accomplissement de leurs missions, les personnels de l'ONF s'estiment une nouvelle fois trahis.

Toutes les organisations syndicales des personnels de l'ONF appellent à une mobilisation générale et à une prise de conscience nationale pour la défense du service public forestier. Le Gouvernement et les Parlementaires ne doivent pas conduire la filière bois nationale à une catastrophe économique comme pour la sidérurgie. Ceci aurait des conséquences environnementales et sociales désastreuses.